

**Objet : AUTORISATION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**SITE DU LAC – LES RACINES DE L'HÊTRE – ETE 2026**

Le Maire de la commune de VIRIEU LE GRAND,

- . Vu le code des communes, notamment les articles L.131.1, L.131.2, L.131.3, et L.131.4,
- . Vu le Code de la route, notamment l'article A225,
- . Vu la demande de Mme Elisabeth TRICOT, représentant l'association Les Racines de l'Hêtre, en date de mai 2026, pour occuper le domaine public sur le site du lac,
- . Vu l'avis de la Communauté de Communes Bugey Sud, gestionnaire du site du lac, autorisant l'association Les Racines de l'Hêtre à organiser des ateliers de respiration,
- . Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale, en vertu de ses pouvoirs de police d'assurer le bon ordre, la sûreté publique,
- . Considérant que pour la bonne organisation de ces ateliers, il convient de prendre des dispositions particulières.

**ARRETE 2026 - 34**

Article 1 : En raison des ateliers de respiration, l'association Les Racines de l'Hêtre représentée par Mme Elisabeth TRICOT, est autorisée à occuper le domaine public sur le site du lac de Virieu le Grand, tous les mardis de 9h à 11h du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2026.

Article 2 : Il appartient à Mme Elisabeth TRICOT de prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en place des ateliers en tenant compte de la promiscuité des baigneurs et estivants.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Commune et transmis à :

- . Mme Elisabeth TRICOT, association Les Racines de l'Hêtre,
- . La brigade de Gendarmerie de VIRIEU LE GRAND,
- . La Communauté de Communes Bugey Sud,

Fait à VIRIEU LE GRAND,  
Le 28 mai 2026.

Le Maire,  
Yvette VALLIN.

